

## A.C.D.I.

## Assemblée des Chefs de Département Informatique d'I.U.T.

www.iut-informatique.fr

AIX-EN-PROVENCE - AMIENS - ANNECY - ARLES - BAYONNE - BELFORT - BLAGNAC - BORDEAUX - BOURG-EN-BRESSE - CAEN - CALAIS CLERMONT FERRAND - DIJON -FONTAINEBLEAU - GRENOBLE - LA ROCHELLE - LANNION - LAVAL - LE HAVRE - LE PUY-EN-VELAY - LENS - LILLE - LIMOGES - LYON - MARNE LA VALLEE - MAUBEUGE - METZ - MONTPELLIER - MONTREUIL - NANCY - NANTES - NICE - ORLEANS - ORSAY-II & ORSAY-II - PARIS V - PARIS-CNAM - REIMS - RODEZ - SAINT-DIE-DES-VOSGES - STRASBOURG - TOULOUSE - VALENCE - VANNES - VELIZY - VILLETANEUSE

## Note d'information concernant les poursuites d'études

L'assemblée des chefs de département informatique, réunie en assemblée générale le 5 novembre 2015 à Grenoble, rappelle et confirme sa décision de l'assemblée du 19 octobre 2007 à Annecy de ne pas remplir les dossiers de poursuite d'études et de ne joindre aucune lettre de recommandation.

Un avis de poursuite d'études est délivré à chaque étudiant.

Il appartient à l'étudiant de joindre cet avis à ses dossiers de candidatures ainsi que le présent document si nécessaire.

Le président de l'assemblée des chefs de département informatique

Jean-Hugues Réty